

Compte-rendu du conseil d'UFR plénier du 21/07/2025
--

Absents représentés : V.Desplat, D.Duluc, I.Passagne,, F.Laurent

Absents non représentés : C.Dubuis, V.Arsouze-Fadat, F.Jeanson, C.Malchere, P.Naty-Daфин, P.Saint Yrieix, M.Bouillet, A.Chtioui, N.Dulucq, M.Escoubet, L.Mora, L.Morillon, N.Rassi, F. Seurin.

Le quorum étant atteint (26 présents ou représentés sur 38), le Doyen ouvre la séance à 16h30.

1. Approbation du compte-rendu des conseils d'UFR du 26/05 et du 23/06/2025

Les votes et résultats manquants sont à ajouter.

Concernant l'état des lieux de conformité des sorbonnes : les informations manquent de clarté : qu'appelle-t'on précisément « une salle non-conforme » ?

Les CR modifiés seront soumis à nouveau à approbation au prochain Conseil d'UFR le 22 septembre 2025.

2. Informations générales

➤ Informations juridiques présentées par C. Dumartin (Annexe p.10)

Mme Dumartin informe de la revalorisation de la prime pour les HU et pour les enseignants chercheurs

Revalorisation Primes

- [Arrêté du 10 juin 2025 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier](#)
- [Arrêté du 16 juin 2025 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs](#)

3. Aspects pédagogiques

- **Commission pédagogique :**
 - **M3C licence IDECOV (Annexe p.7-8)**

Les modifications ont été présentées en conseil de Collège et adoptées sous réserve de la validation de ce jour en conseil d'UFR.

Organisation :

- Ouverture en 2025-2026 suite à la validation en CFVU oct 2024.
- Formation en alternance de 420h pour l'étudiant.
- Organisation sous format de 3 BCC
 - . BCC1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux (18 ECTS)
 - . BCC2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation (9 ECTS) UE compensables + UE apprentissage Non compensable.
- Validation du diplôme si validation des 3 BCC.
- Création des fiches UE en conséquent

VOTE : modifications approuvées à l'unanimité des présents et représentés.

- **Bilan CSP (Annexe p.12)**

Calendrier : 4 juin 2025 (1^{ère} session)

20 Juin 2025 (2^{ème} session)

Objectifs : Evaluer l'étudiant sur sa capacité de synthèse des connaissances de formation commune de base, ainsi que sur leur assimilation.

Sujet type :

Molécule X ou Molécule X dans le contexte pathologique Y

Présenter la molécule X en vous basant sur les items suivants

- Chimie thérapeutique
- Chimie analytique
- Galénique
- Physiopathologie
- Mode d'action
- Toxicologie
- Indications thérapeutiques et posologie usuelle
- Autre (relevant et spécifique de la molécule/médicament)

Liste à adapter pour chaque molécule par chaque jury

Modalités d'examen pour les étudiants :

- 30 minutes de préparation (avec accès à internet)
- 10 min d'oral : 8 min d'exposé + 2 min de réponses aux questions

Bilan CSP :

Les jurys sont constitués sur la base du volontariat. 24 enseignants et 9 surveillants ont été mobilisés.

- **1^{ère} session**
 - . 83 étudiants auditionnés

- . 5 absents
- . 78% de reçus en 1^{ère} session
- . 16% de non validés en 1^{ère} session
- **2^{ème} session**
 - . 18 étudiants convoqués
 - . 4 absents
 - . 56 % de reçus en 2^{ème} session
 - . 22% de non validés

Rappel CSP 2024 :

	Session 1 (157 étudiants)	Session 2 (18 étudiants)
Absent	1%	11%
A	39% 89%	33% 72%
B	50%	39%
C	10%	17%

➤ **Bilan des jurys passerelle 2025-2026 (annexe p.12)**

Les dossiers soumis pour l'UFR des sciences pharmaceutiques sont en augmentation cette année. Les auditions durent 2 jours et demi.

Les chiffres :

- 106 dossiers soumis
- 40 retenus à l'oral
- 38 présents à l'oral
- 20 dossiers en liste principale (LP) dont 9 affectés en 2A et 11 en 3A
- 10 dossiers en liste complémentaire (LC) tous potentiellement affectés en 2A. Les étudiants seront prévenus fin août, si nous avons le décret de réversion du Ministère pour l'ouverture de la liste complémentaire (ND : décret paru fin juillet)
- 8 dossiers non classés (NC)

➤ **Flux d'étudiants 2A 2025-2026 (annexe p.12)**

La colonne 1 concerne la capacité d'accueil de l'UFR pour toutes les origines des étudiants.

Concernant le PASS, sur 111 étudiants autorisés à candidater pour pharmacie, 35 ont été retenus au titre du groupe 1. Sur 51 autorisés à candidater au titre du groupe 2, 20 ont été retenus. 15 places sont non pourvues en PASS.

Concernant les LASS 120 ECTS et plus, sur 134 autorisés à candidater pour pharmacie, seuls 6 étudiants ont choisi pharmacie. Sur 93 autorisés à candidater au titre du groupe 2, 53 ont choisi pharmacie et été retenus. 3 places sont non pourvues en LAS.

Côté candidatures Outre-mer, 24 étudiants retenus en 2A.

A ce jour, 104 personnes sont inscrites en 2^{ème} année (information transmise par la scolarité). Les chiffres définitifs seront donc connus en septembre (un point sera fait au conseil du 22 septembre 2025).

4. Aspects budgétaires

➤ PESR HU (annexe p.13)

La prime de l'enseignement supérieur et de la recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier sera votée en novembre 2025.

➤ Proposition de répartition du REH 2024-2025 (annexe p.13-26)

Le Référentiel d'équivalence horaire est un dispositif permettant de valoriser sous forme d'heures de cours complémentaires (HCC) l'engagement universitaire des enseignants mono-appartenants. Il permet de combler des sous-services et autorise les sur-services dans la limite des heures imparties. Il comprend 6 domaines, chacun divisé en sous-catégories.

Ces HCC sont financés sur le budget de : l'UFR, l'apprentissage, et le budget hors UFR (UMFCS, UA Santé)

Calendrier :

- Un mail sera envoyé par l'administration une fois la saisie des REH finalisée, afin que les enseignant.es puissent valider leur fiche définitive rapidement.
- Les fiches seront ensuite validées par la composante, puis par le Collège afin de mettre en route le traitement RH de mise en paiement.
- La date limite de validation Collège est fixée au 10 septembre.
- Date potentielle de paiement des HCC pour les enseignants sans REH : octobre 2025
- Date potentielle de paiement des HCC pour les enseignants avec REH : novembre 2025

Vote partie Activité de formation (inclues dans la maquette) : acceptée à l'unanimité

Vote partie Innovation pédagogique (activités hors maquette) : acceptée à l'unanimité

Vote partie Dispositif d'accompagnement des étudiants : acceptée à l'unanimité

Vote partie Dispositif d'orientation : acceptée à l'unanimité

Vote partie Coordination et animation pédagogiques : acceptée à l'unanimité

Concernant la PRP Pass, les enseignants n'ont pas l'information, émanant du Collège Santé, s'ils reçoivent cette prime.

Il est difficile de connaître le détail des primes touchées.

Un point sera fait au conseil du 22 septembre 2025 concernant les primes.

La refonte du REH 2026 devrait être présentée au CUFR d'octobre 2025.

➤ Bilan cartes cadeaux Galien 2025

Prix spéciaux :

Prix de la Francophonie : Joëlle AZAR

Prix Engagement étudiant : Yan LE

Prix Recherche : Txomin DOLHEGUY

Prix industrie :

Prix Major : Sophie LASTER

Prix Coup de coeur : Ines VUILLEMIN GOUNE

Prix de thèse Industrie : Raphaël CHAGNAUD

Prix internat :

Prix 1er interne classé PH : Emilie PHUNG

Le conseil avait émis un avis favorable à l'unanimité en juin pour l'achat des cartes cadeaux. Le bilan présenté rapporte donc l'achat de 7 cartes cadeaux d'un montant de 100 euros TTC chacune soit 700 euros au total.

Vote : Financement accepté à l'unanimité (vote de juin 2025)

5. Aspects Ressources humaines

Pas d'information présentée

6. Questions diverses

Pas de questions diverses soumises

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Doyen clôture la séance à 18h25.

Pr Nicolas SEVENET Doyen

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'NS' followed by a long diagonal stroke.

ANNEXES

1. Informations générales

Actualités juridiques

2. Aspects pédagogiques

Commission pédagogique
- M3C licence IDECOV (sous réserve)
Bilan CSP
Bilan des jurys passerelle
Flux d'étudiants 2A 2025-2026

3. Aspects budgétaires

PESR HU
Proposition de répartition du REH 2024-2025
Bilan cartes cadeaux Galien 2025

Actualités juridiques

- [LOI n° 2025-580 du 27 juin 2025 visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation \(1\)](#)
 - Fixation du numerus en fonctions des besoins territoriaux + réintégration étudiants en médecine partis à l'étranger + passerelles pour professionnels paramédicaux
- [LOI n° 2025-623 du 9 juillet 2025 visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé \(1\)](#)
- [Décret n° 2025-599 du 30 juin 2025 relatif à l'organisation du service du contrôle médical](#)
 - Fusion des échelons régionaux et locaux du service médical de l'assurance maladie. Entrée en vigueur au 1-10-25
- [Décret n° 2025-575 du 25 juin 2025 portant adaptation du décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026](#)
 - Possibilité de report de places non pourvues entre PAS-LAS et vers passerelle (pour pharmacie et maïeutique)
- [Arrêté du 8 juillet 2025 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2023 précisant, en application de l'article L. 5125-23 du code de la santé publique, les situations médicales dans lesquelles la substitution peut être effectuée par le pharmacien au sein d'un groupe hybride](#)
 - Toute situation médicale
- [Arrêté du 10 juillet 2025 portant modification de l'organisation du troisième cycle des études de médecine, odontologie et pharmacie](#)
 - Dont organisation de l'année recherche au niveau de la région

Revalorisation Primes

- [Arrêté du 10 juin 2025 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier](#)
- [Arrêté du 16 juin 2025 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs](#)

Actualités juridiques

Nominations

- [Décret du 2 juillet 2025 portant nomination du directeur général de la santé - M. LEPELLETIER \(Didier\)](#)
- [Décret du 11 juillet 2025 portant renouvellement dans les fonctions de directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie - M. FATOME \(Thomas\)](#)
- [Arrêté du 3 juillet 2025 portant nomination des membres du Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé.](#) (avis sur les projets d'études nécessitant le recours à des données personnelles de santé)
 - en qualité de personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la recherche : M. Julien BEZIN
- [Arrêté du 30 juin 2025 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du développement professionnel continu » \(ANDPC\)](#)
 - Michèle LENOIR-SALFATI reconduite pour une durée de six mois



Actualités juridiques

Nominations (suite)

Cabinet Y. Neuder

- [Arrêté du 9 juillet 2025 portant nomination au cabinet du ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins](#)
 - Mme Clémence LENA, conseillère sécurité sanitaire, santé environnementale, outre-mer et diplomatie,
 - Mme Line FARAH, conseillère santé publique, prévention, numérique
- [Arrêté du 16 juillet 2025 portant nomination au cabinet du ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins](#)
 - M. Mathieu PARDELL est nommé conseiller territoires, dialogue social et coopérations professionnelles
- [Arrêté du 17 juillet 2025 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins](#)
 - Mme FAZI-LEBLANC Stéphanie, conseillère financement et produits de santé
- [Arrêté du 9 juillet 2025 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins](#)
 - M. Dinh-Phong NGUYEN, conseiller santé publique, prévention, numérique

Divers

- [Liste relative au vocabulaire de la santé et de la médecine \(termes, expressions et définitions adoptés\)](#)
- Dont défilement anxiogène, repositionnement d'un médicament, médicament biosimilaire...

2. Aspects pédagogiques

CUFR_M3C DEUST/Licence

→ Licence Pro IDECoV (Innovation Durable en Cosmétique Verte)

- Ouverture en 2025-2026 suite à la validation en CFVU oct 2024
- Formation en alternance de 420h pour l'étudiant
- Organisation sous format de 3 BCC
 - BCC1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux (18 ECTS) UE Compensables
 - BCC2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation (9 ECTS) UE Compensables
 - BCC3 : Construire son projet professionnel dans le contexte des transitions en cours (33 ECTS) 4 UE Compensables + UE apprentissage Non compensable
- Validation du diplôme si validation des 3 BCC
- Création des fiches UE en conséquent

Capacité d'accueil
16 étudiants



17

CUFR_M3C DEUST/Licence

→ Licence Pro IDECoV (Innovation Durable en Cosmétique Verte) Sous réserve

Dénomination des UE	Type d'UE	Semestre	Crédits	CM (dont E)	TD (dont E)	TP	Total Préparation Travaux Personnels	Stage	TOTAL
BCC1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux									
UE 2 : Matière végétale biosourcée et ingrédients cosmétiques	S	S1	6	39 (8)	16	30	65	85	-
UE 3 : Chimie verte, éco-extraction, éco-purification, cycle de vie	S	S1	6	30 (8)	10	20	60	90	-
UE 4 : Bioproduction de matières biologiques et biotechnologies (plantes et microorganismes)	S	S1	6	16	14 (4)	30	60	90	-
BCC2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation									
UE 1 : Environnement industriel de la cosmétique	S	S1	3	34 (6)	16	-	30	45	-
UE 5 : Physiologie de la peau - Sécurité des préparations cosmétiques	S	S2	3	36 (6)	8	6	30	45	-
UE 7 : Contrôle analytique des matières premières et des produits finis	S	S2	3	20 (2)	8	12	30	45	-
BCC3 : Construire son projet professionnel dans le contexte des transitions en cours									
UE 6 : Introduction à formulation, ingénierie et process	O	S2	3	8	6	16	30	45	-
UE 8 : Projet tutoré	P	S1 et S2	6	-	12	3	55	95	-
UE 9 : Visites et salons	P	S1 et S2	3	-	8	22	30	45	-
UE 10 : Anglais et informatique	S	S2	3	-	30	-	30	45	-
UE 11 : Apprentissage	P	S1 et S2	18	-	-	-	-	29 sem (art.)	-
Total de l'année	-	-	-	60	113	128	181	420	1015

18



Dénomination des UE	Type d'UE	Semestre	Crédits	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Compensation	Non minimale requise 2 ^{ème}
BCC1 : Préparer des ingrédients biosourcés en respectant les enjeux environnementaux 18 ECTS							
UE 2 : Matière végétale biosourcée et ingrédients cosmétiques							
Module 1 : Enseignements	S	S1	6	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE 3 : Chimie verte, éco-extraction, éco-purification, cycle de vie	S	S1	6	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE 4 : Bioproduction de matières biologiques et biotechnologies	S	S1	6	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
BCC2 : Appréhender l'industrie cosmétique et sa réglementation 9 ECTS							
UE 1 : Environnement industriel de la cosmétique							
Module 1 : Enseignements	S	S1	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE 5 : Physiologie de la peau et sécurité toxicologique des préparations cosmétiques							
Module 1 : Enseignements	S	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE 7 : Contrôle analytique des matières premières et des produits finis							
Module 1 : Enseignements	S	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
BCC3 : Construire son projet professionnel dans le contexte des transitions en cours 33 ECTS							
UE 6 : Introduction à formulation, ingénierie et process							
Module 1 : Enseignements	O	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE 8 : Projet tutoré							
Module 1 : Approche bibliographique	P	S1 et S2	6	Suivi du tuteur, rapport bibliographique et soutenance orale	-	Rapports bibliographiques et soutenance orale	20 min
Module 2 : Approche expérimentale	P	S1 et S2	6	Suivi du tuteur, rapport de projet et soutenance orale	-	Rapports de projet et soutenance orale	20 min
UE 9 : Visites et salons							
Module 1 : Enseignements	P	S1 et S2	3	Oral et/ou réalisation de travaux	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE 10 : Anglais et Informatique							
Module 1 : Enseignements	S	S2	3	Contrôle continu	-	Oral et/ou réalisation de travaux	20 min
UE11 : Apprentissage							
Module 1 : Suivi du maître de stage	P	S1 et S2	18	Contrôle continu	-	Pas de 2 ^{ème} session	Non compensables
Module 2 : Rapport de stage	P	S1 et S2	18	Rapport écrit	-	Pas de 2 ^{ème} session	Non compensables
Module 3 : Soutenance orale	P	S1 et S2	18	Oral	30 min	Pas de 2 ^{ème} session	Non compensables

19



CSP

Jurys constitués sur la base du volontariat
Mobilisation de 24 enseignants et 9 surveillants

1^{ère} session:

83 étudiants auditionnés

- 5 absents
- 78% de reçus en 1^{ère} session
- 16% de non validés en 1^{ère} session

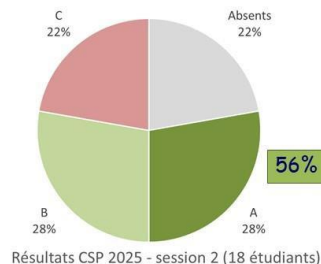
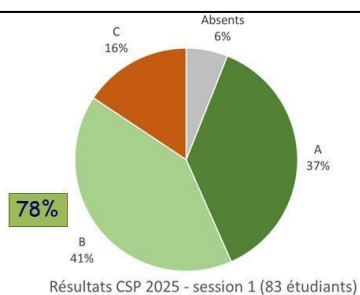
2^{ème} session:

18 étudiants convoqués

- 4 absents
- 56% de reçus en 2^{ème} session
- 22% de non validés

Rappel CSP 2024:

	Session 1 (157 étudiants)	Session 2 (18 étudiants)
Absent	1%	11%
A	39% 89%	33% 72%
B	50%	39%
C	10%	17%



Passerelles 2025-2026

	Soumis	Retenus à l'oral	Présents à l'oral	LP	LC	NC
Dossiers	106	40	38	20	10	8
DEUST PTP	45	6	6	0	3	3
BP PTP	26	9	9	4	2	3
Masters	22	15	14	11	2	1
Licences	6	5	4	3	1	0
PPH	2	1	1	0	1	0
Doctorat	1	1	1	1	0	0
Ingénieur	1	1	1	1	0	0
Psychomot	1	1	1	0	0	1
MERM	1	1	1	0	1	0

Flux d étudiants 2A 2025 202

	Capacité d accueil	Autorisés à candidater 1	roupe 1	Pourvus rroupe 1	roupe 2	Audi ons rroupe 2	Pourvus rroupe 2	Total
PASS	0	111 103	35	35	35	51 30	20	
LAS 0	8	0	0	0	2	2		
LAS 120 180 L2 L3	2	134	31		31	93		
Passerelles 20		40	20	20	10			
Candidatures hors UE	0	0						
PF LAS 0 120	5							
NC LAS120	3	3	3					
Paci que tardif	2	2						
An l les	4							
uyane	4							
La Réunion								
T TAL								

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 10 juin 2025 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier

NOR : MENH2514749A

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le décret n° 2022-1252 du 23 septembre 2022 relatif à la prime d'enseignement supérieur et de recherche du personnel titulaire enseignant et hospitalier ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 septembre 2022 susvisé, les alinéas :

« Taux maximum : 1 344 euros ;
« Taux intermédiaire : 896 euros ;
« Taux minimum : 448 euros. »

sont remplacés par les alinéas :

« Taux maximum : 1 680 euros ;
« Taux intermédiaire : 1 120 euros ;
« Taux minimum : 560 euros. »

Art. 2. – Le présent arrêté prend effet à compter de l'exercice 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 juin 2025.

*Le ministre auprès de la ministre d'État,
ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des personnels enseignants
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
A. FERHI*

*Le ministre de l'action publique, de la fonction publique
et de la simplification,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la politique salariale
et des parcours de carrière,
J. VENCATACHELLUM*

REH 2024-2025 : généralités

- Le Référentiel d'équivalence horaire est un dispositif permettant de valoriser sous forme d'HCC l'engagement universitaire des enseignant.es.
- Le REH concerne uniquement les enseignants mono-appartenants
- Il permet de combler des sous-services. Il autorise les sur-services sous forme d'HCC dans la limite de 75h eqTD pour une charge statutaire de 192h eqTD.
- Il comprend 6 domaines, chacun divisé en sous-catégories
- Ces HCC sont financées
 - sur le budget de l'UFR pour les HCC effectuées au titre de la FI des pharmaciens
 - Sur le budget de l'apprentissage pour les HCC effectuées au titre des diplômes en apprentissage
 - Sur un budget hors UFR (UMFCS, UA santé) pour les HCC/missions concernant la FC
- La procédure de demande, d'arbitrage et d'affectation des heures est une procédure interne de l'UFR de Pharmacie s'intégrant dans le cadre du collège santé (plafonnement des HCC, référentiel REH) voté en conseil de collège.
- Le retard de lancement de la campagne 2024-2025 implique :
 - Les enseignant.es sans REH devraient avoir leurs HCC payées en octobre
 - Les enseignant.es avec REH auront leurs HCC payées en novembre



- Il comprend les catégories suivantes
 - › Activités de formation (inclues dans la maquette pédagogique)
 - Mise en œuvre d'un enseignement ouvert à distance ou d'activité pédagogique non présentielle
 - Evaluation de série à fort effectif (> 400 étudiants)
 - Encadrements de projets tuteurés
 - Suivi et évaluation de stage en milieu professionnel
 - Visites pédagogiques avec étudiants
 - Examens blancs et contexte d'exercice du métier dans les filières à concours
 - › Innovations pédagogiques (activités hors maquette)
 - Conception et développement de pratiques et projets pédagogiques innovants
 - Conception et réalisation d'un enseignement à distance
 - Conception et montage de projet de formation international ou transdisciplinaire
 - › Dispositifs spécifiques à la VAE (budget FC : UMFCFS, UA santé ...)



Activité de formation (inclues dans la maquette)

3



- La responsabilité des UE PASS n'est pas prise en compte (PRP PASS collège)
- Les activités faisant l'objet d'une prime RIPEC C2 ne sont pas prises en compte dans le REH
- La responsabilité d'une équipe pédagogique n'est pas prise en compte dans le REH
- Règle de suivi des apprenants ou de suivi en tant que tuteur
 - › 1 alternant → 2h
 - › 2 alternants → 3h
 - › 3 alternants → 4h
 - › 4 alternants → 6h
 - › 8 alternants et + → 10h
- Direction de thèse : uniquement pour combler des sous-services
 - › 8h/1 thèse
 - › 16h/2 thèses ou +



- Mise en œuvre d'un enseignement ouvert à distance ou d'activité pédagogique non présentielle
- Suivi pédagogique des apprenants, organisation d'activités individuelles ou de groupe, accompagnement et évaluation des étudiants,... (la quantification dépend notamment du nombre d'étudiants)
- 8 demandes
- Max : 10h eTD par ECTS
- Accepté
 - › 4
- Non accepté
 - › 4 (RIPEC C2, non éligible)



- 

-

Encadrement de projets futurs	Préparation du sujet, suivi régulier, accompagnement à la réalisation du mémoire, lecture croisée de mémoires, participation au jury de soutenance	3 à 10 HETD par projet (sur une année)	Leur rôle est de préparer les étudiants à la rédaction de leur mémoire, à la participation au jury de soutenance.	10 HETD	Non
			Dans le cadre du Master Développement International, Management de l'Industrie et Qualité, Développement des projets de développement durable, les étudiants sont amenés à participer à des concours régionaux et nationaux, à des concours internationaux de développement durable.	5	Non
			Le Développement des projets futurs de 3 étudiants, Master Développement International, Management de l'Industrie et Qualité, Développement des projets de développement durable, les étudiants sont amenés à participer à des concours régionaux et nationaux, à des concours internationaux de développement durable.	5	Non
			Dans le cadre du Master Développement International, Management de l'Industrie et Qualité, Développement des projets de développement durable, les étudiants sont amenés à participer à des concours régionaux et nationaux, à des concours internationaux de développement durable.	5	Non
			Dans le cadre du Master Développement International, Management de l'Industrie et Qualité, Développement des projets de développement durable, les étudiants sont amenés à participer à des concours régionaux et nationaux, à des concours internationaux de développement durable.	5	Non
			Dans le cadre du Master Développement International, Management de l'Industrie et Qualité, Développement des projets de développement durable, les étudiants sont amenés à participer à des concours régionaux et nationaux, à des concours internationaux de développement durable.	5	Non

Activité de formation (inclues dans la maquette) 4

- Suivi et évaluation de stage en milieu professionnel
- Suivi d'un stagiaire, visite en entreprise, lecture croisée de mémoires, participation au jury de soutenance
- 11 demandes
- Max : 4 HETD max selon la nature du stage
- Accepté
 - › 8 demandes
- Non accepté
 - › 3 demandes (non éligible; doublon an dernier; déjà valorisé en HCC)

Suivi et évaluation de stage en milieu professionnel	Suivi d'un stagiaire, visite en entreprise, lecture croisée de mémoires, participation au jury de soutenance	3 à 10 HETD par projet (sur une année)	encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non
			encadrement de stage de 2 étudiants (8H) + participation au jury	8 HETD	Non

Activité de formation (inclues dans la maquette) 5

- Visites pédagogiques avec étudiants
- Mise en place de la logistique pédagogique et matérielle, prise de contact, organisation hébergement, intendance, transport,...
- 3 demandes
- Max : 2 HETD max par journée
- Accepté
 - › 1 demande
- Non accepté
 - › 2 demandes (activité non effectuée; pas de précision)

Valeurs pédagogiques non évaluable	Mise en place de la logistique pédagogique et matérielle, prise de contact, organisation hébergement, transport, etc...	1 HETD max par jour/mois	2 supports LP - 3 supports maîtres - 1 support Dessin	0,0075	Vote
			1 support enseignant	0	Vote
			Organisation de la visite du site Marché (Bâtiment) mais la visite a été annulée en dernier moment.	0	Vote



Activité de formation (inclues dans la maquette) 6

- Examen blanc et contexte d'exercice du métier dans les filières à concours
- Préparation du sujet, corrections copie, oraux
- 7 demandes
- Max : 1 HETD / 20 copies, 0,75h HETD/oral étudiants, 4h HETD /sujet
- Accepté
 - › 4 demandes
- A préciser
 - › 1 demande (PRP PASS ?)
- Non accepté
 - › 2 demandes (non éligible; PRP PASS)



Examen blanc et contexte d'exercice du métier dans les filières à concours	Préparation du sujet, corrections copie, oraux	1 HETD / 20 copies, 0,75h HETD/oral étudiants, 4h HETD /sujet	Copier et PL 2,3 (gratuit)		Vote
			10 HETD, maximum par semestre (hors HETD pour les étudiants)	0,0075	Vote
			Préparation du sujet, corrections copie, oraux (hors HETD pour les étudiants)	0,0075	Vote
			Préparation du sujet	0,0075	Vote
			Préparation du sujet, corrections copie, oraux (hors HETD pour les étudiants)	0,0075	Vote
			Préparation du sujet, corrections copie, oraux (hors HETD pour les étudiants)	0,0075	Vote
			Préparation du sujet, corrections copie, oraux (hors HETD pour les étudiants)	0,0075	Vote



Activité de formation (inclues dans la maquette)

Vote

Innovation pédagogique (activités hors maquette)

Innovation pédagogique (activités hors maquette) 1

- **Conception et développement de pratiques et projets pédagogiques innovants**
- Définition et validation en conseil de collèges, de l'IUT, de l'ESPE et de l'ISVV
- 3 demandes
- Max : 5 à 10 HETD par ECTS
- **Accepté**
 - 1 demande
- **Non accepté**
 - 2 demandes (non éligible)



Conception et développement de pratiques et projets pédagogiques innovants	Définition et validation en conseil de collèges, de l'IUT, de l'ESPE et de l'ISVV	5 à 10 HETD par ECTS	Organisation d'une conférence sur l'innovation pédagogique au sein de l'ISVV - Coordonner deux 2 ateliers (18 participants - validation par l'ensemble des collègues - 20 points)	100%	100%
			Participer à une conférence ISVV - Coordonner deux 2 ateliers (18 participants - validation par l'ensemble des collègues - 20 points)	5	100%
			Création d'un outil de travail pour les collègues de l'ISVV - Coordonner deux 2 ateliers (18 participants - validation par l'ensemble des collègues - 20 points)	100%	100%



Innovation pédagogique (activités hors maquette) 2

- **Conception et réalisation d'un enseignement à distance**
- Elaboration ou adaptation du programme de l'enseignement, définition des ressources nécessaires (identification des ressources existantes et des ressources à créer), définition du scénario pédagogique, conception et/ou intégration, relecture et validation des ressources produites
- 3 demandes
- Max : 5 à 10 HETD par ECTS
- **Accepté**
 - 2 demandes
- **Non Accepté**
 - 1 demande (prime sur projet)



U

Vote

- Les demandes sont gérées directement par l'UMFCS
- Pas de vote

26



REH 2024-2025 : généralités 2

- Il comprend les catégories suivantes
 - › Dispositifs d'accompagnement des étudiants
 - Enseignant référent
 - Accompagnement d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ou de fonctionnaires stagiaires
 - › Dispositifs d'orientation
 - Présentation de l'offre de formation (lycée, salon, journées portes ouvertes)
 - Entretien d'orientation active
 - › Coordination et animation pédagogiques
 - Responsable pédagogique de cursus au sein d'une mention ou d'un cycle; Responsable pédagogique d'un TC à plusieurs mentions; Responsable pédagogique de formation en apprentissage
 - Coordination transverse de stage
 - Organisation de ressources pédagogiques
 - Responsable pédagogique de formation en apprentissage
 - Coordination tutorat étudiant
 - Correspondant activités spécifiques de structures des collèges, IUT, ESPE, ISVV



Dispositif d'accompagnement des étudiants

Dispositif d'accompagnement des étudiants 1

- **Enseignant référent**
- Suivi personnalisé des étudiants par des rendez-vous réguliers, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, bilans d'étape, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et à l'évaluation du dispositif,...
- 5 demandes
- Max : 0,5 HETD max par étudiant
- **Accepté**
 - › 3 demandes
- **Non accepté**
 - › 3 demandes (déjà valorisé en SGSE; doublon)



Enseignant référent	Soutien personnalisé des étudiants par des missions individuelles, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, aides d'origine, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et d'évaluation du dispositif...	0,5 HETD max par étudiant	Jeux de rôle et scénarios de simulation de situations de travail, jeux de rôle, jeux de rôle, jeux de rôle...	4	OK
			Déjà validé par des heures attribuées dans le cadre d'un projet professionnel	10	OK
			Tutorat par des étudiants expérimentés, jeux de rôle, jeux de rôle, jeux de rôle...	10	OK
			Accompagnement des étudiants par des missions individuelles, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, aides d'origine, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et d'évaluation du dispositif...	7 (forme individuelle)	OK
			Accompagnement des étudiants par des missions individuelles, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, aides d'origine, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et d'évaluation du dispositif...	7,5	OK
			Responsabilité de mentor de l'accompagnement des étudiants par des missions individuelles, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, aides d'origine, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et d'évaluation du dispositif...	2 HETD	OK

Dispositif d'accompagnement des étudiants 2

- **Accompagnement d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ou de fonctionnaires stagiaires**
- Activités liées au parcours spécifique de chaque apprenti ou contrat de professionnalisation avec tenue d'un livret électronique : étape allant de la recherche d'une entreprise à la réalisation du contrat, tutorat pédagogique
- 6 demandes
- Max : 2 HETD max
- **Accepté**
 - 5 demandes
- **Non accepté**
 - 1 demande (déjà prise en considération)

Accompagnement d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ou de fonctionnaires stagiaires	Activités liées au parcours spécifique de chaque apprenti ou contrat de professionnalisation avec tenue d'un livret électronique : étape allant de la recherche d'une entreprise à la réalisation du contrat, tutorat pédagogique	2 HETD max	Accompagnement de 5 étudiants apprentis ou VIZ ACCOMPAG	10	OK
			Activités liées au parcours spécifique de chaque apprenti ou contrat de professionnalisation avec tenue d'un livret électronique : étape allant de la recherche d'une entreprise à la réalisation du contrat, tutorat pédagogique	2 HETD	OK
			2 étudiants de 1 ^{er} degré d'accompagnement en production alimentaire : maintien des processus de fabrication des macarons et du pain de sucre, suivi de la fabrication de la pâte à pain, entretien des machines à pâtisserie, entretien des lieux de travail, respect des règles d'hygiène et de sécurité, respect des règles de sécurité alimentaire		

Dispositif d'accompagnement des étudiants

Vote

Dispositif d'orientation

Dispositif d'orientation 1

- **Présentation de l'offre de formation (lycée, salon, journées portes ouvertes)**
- Présentation de l'université de Bordeaux auprès des lycéens, des familles, des lycées : offre de formation, dispositifs spécifiques (modalités pédagogiques, dispositifs d'accompagnement et d'orientation, filières internationales,...), débouchés et métiers,...
- 34 demandes
- Max : 2 HETD max par demie journée
- **Accepté**
 - > 25 demandes
- **Non accepté**
 - > 9 demandes (HU; doublons; RIPEC2)

			Dispositif d'orientation 1	Statut
Dispositif d'orientation 1	Dispositif d'orientation 1	Dispositif d'orientation 1	Dispositif d'orientation 1	Non
			Dispositif d'orientation 1	Non
			Dispositif d'orientation 1	Non
			Dispositif d'orientation 1	Non
			Dispositif d'orientation 1	Non
			Dispositif d'orientation 1	Non
Dispositif d'orientation 2	Dispositif d'orientation 2	Dispositif d'orientation 2	Dispositif d'orientation 2	Non
			Dispositif d'orientation 2	Non
			Dispositif d'orientation 2	Non
			Dispositif d'orientation 2	Non
			Dispositif d'orientation 2	Non
			Dispositif d'orientation 2	Non

Dispositif d'orientation 2

- **Entretien d'orientation active**
- Accompagnement du dispositif d'orientation active : entretiens d'orientation avec les lycéens (obligatoire)
- Pas de demande
- Max : 2 HETD max par demie journée

Dispositif d'orientation

Vote

Coordination et animation pédagogiques

Coordination et animation pédagogiques 1

- Responsable pédagogique de cursus au sein d'une mention ou d'un cycle
- Responsable pédagogique d'un TC à plusieurs mentions
- Responsable pédagogique de formation en apprentissage
- Assure sous la responsabilité du responsable de mention ou du responsable du Tronc Commun à plusieurs mentions, la coordination pédagogique d'un cursus ou d'un cycle, l'organisation des enseignements qui le composent (parcours, TC,...)
- 17 demandes
- Max : 12 à 24h TD par cursus
- Accepté
 - 8 demandes
- Non accepté
 - 9 demandes (non éligible; RIPEC C2; doublon)

			Responsable pédagogique de cursus au sein d'une mention ou d'un cycle	17	8
			Responsable pédagogique d'un TC à plusieurs mentions	17	8
			Responsable pédagogique de formation en apprentissage	17	8
			Assure sous la responsabilité du responsable de mention ou du responsable du Tronc Commun à plusieurs mentions, la coordination pédagogique d'un cursus ou d'un cycle, l'organisation des enseignements qui le composent (parcours, TC,...)	17	8
			17 demandes	17	8
			Max : 12 à 24h TD par cursus	17	8
			Accepté	17	8
			Non accepté	17	8
			9 demandes (non éligible; RIPEC C2; doublon)	17	8
				17	8
				17	8
				17	8

Coordination et animation pédagogiques 4

- **Responsable pédagogique de formation en apprentissage**
- Adaptation de l'emploi du temps à l'apprentissage, coordination entre responsables de filière et le CFA,...
- 3 demandes
- Max : 6 à 12h TD
- Accepté
 - 2 demandes
- Non accepté
 - 6 demandes (RIPEC C2; doublons)



Coordination et animation pédagogiques en apprentissage	Adaptation des emplois du temps à l'apprentissage, coordination entre responsables de filière et CFA,...	1 à 3 demandes	Responsable maître Tuteur	RIPEC C2	Non
			3 personnes (2 personnes de la filière et 1 personne de la filière de l'apprentissage)	24 heures	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	6	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	12 heures (sur 12)	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	6	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	6 heures	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	12 heures	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	12 heures	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	12 heures	Non
			10 personnes (5 personnes de la filière et 5 personnes de la filière de l'apprentissage)	12 heures	Non



Coordination et animation pédagogiques 5

- **Coordinateur tutorat étudiant**
- Encadrement et formation des étudiants tuteurs, planification des emplois du temps des groupes tutorés
- 1 demande
- Max : 6 à 12h TD
- Non accepté
 - 1 demande (non éligible)



Coordinateur tutorat étudiant	Encadrement et formation des étudiants tuteurs, planification des emplois du temps des groupes tutorés	1 à 3 demandes	Participation au TEE (tutorat en 12h TD)	6	Non
-------------------------------	--	----------------	--	---	-----



